



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/AB-210527-0827

ARRETE N° ARR/2021/ST/228

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre la fin **des travaux en trottoir de renouvellement de branchement gaz au 57 avenue Laennec à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 2 juin 2021 et ce, jusqu'au 2 juillet 2021, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : A partir du 2 juin 2021 et ce, jusqu'au 2 juillet 2021, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par feux tricolores de chantier si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : A partir du 2 juin 2021 et ce, jusqu'au 2 juillet 2021, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société RAMERY RESEAUX LILLE METROPOLE.

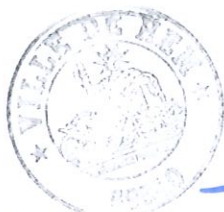
ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté ;

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté Esterra, à la Sté Ilévia et à l'entreprise RAMERY RESEAUX LILLE METROPOLE, 1 bis rue du Grand Logis, 59840 LOMPRET.

Fait à HEM, le 29 MAI 2021

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM